



Quelle place pour le gaz de schiste dans la lutte aux changements climatiques?



Steven Guilbeault

Coordonateur général adjoint

Guillaume Plamondon

Chargé de projet – Énergies et transports

Lundi le 15 novembre 2010

M. Le président, madame et messieurs les commissaire,
Remerciements pour l'invitation et l'opportunité de présenter la position
d'Équiterre

À propos d'Équiterre

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires.



Au menu

1. Le gaz naturel et la lutte aux changements climatiques
2. Rôle transitoire du gaz naturel et du gaz de schiste
3. Faible potentiel de rôle transitoire pour le gaz de schiste québécois
4. Une nouvelle filière qui alourdira le bilan de GES du Québec
5. Proposer la précaution
6. Conclusion

Nous vous proposons, ce soir, d'aborder les sujets suivants au cœur de la réflexion qu'Équiterre a eu sur la question des gaz de schiste:

Le gaz naturel et la lutte aux changements climatiques

1. 82% du bilan énergétique mondial = énergies fossiles
2. -2° C. = une réduction de 80% en 2050
= décarbonisation du secteur énergétique, y compris le gaz naturel
3. Nos questions:
 1. Le gaz peut-il aider à la décarbonisation du système énergétique ?
 2. Si oui, le gaz de schiste québécois peut-il contribuer à cette transition ?
 3. Quel impact l'exploitation aurait sur la capacité du Québec d'atteindre ses objectifs de réductions de GES ?

- Les **carburants fossiles** forment aujourd'hui la base, soit **82%**, du bilan énergétique mondial et leur utilisation représente la **cause première** du réchauffement climatique.

- Il y a consensus sur le fait qu'il faut **limiter la croissance de la température** moyenne du globe à moins de 2° C., **préférentiellement** à moins de 1,5 degré C.

- **Plafonnement** requis des émissions de GES d'ici 10 ans et diminution rapide par la suite.

- D'ici 2050, les **pays développés doivent avoir réduits de 80% les émissions** sous leurs niveaux de 1990 = décarbonisation du secteur énergétique **y compris le gaz naturel**

- Questions du mémoire:

1- Le gaz naturel peut-il aider à une transition vers un système énergétique décarbonisé ?

2- Si oui, le gaz de schiste du Québec peut-il contribuer à ce rôle de transition ?

3- Quel sera l'impact de l'exploitation du gaz de schiste sur la capacité du Québec à atteindre son objectif de réduction de GES ?

Rôle transitoire du gaz naturel et du gaz de schiste

1. Le gaz peut participer à la transition seulement **si**:
 - ✓ Il remplace d'autres carburants fossiles plus polluants
 - ✓ Il cède rapidement sa place à d'autres énergies plus propres
2. Un fort potentiel de substitution existe au États-Unis et au Canada

- Équiterre estime que le **gaz naturel peut jouer un rôle de transition** vers un système énergétique mondial décarbonisé s'il:

(1) se **substitue très rapidement à d'autres carburants fossiles** encore plus dommageables pour l'environnement et le climat

(2) s'il **cède lui aussi rapidement sa place** à d'autres formes d'énergie à faible émissions de carbone, (conservation, efficacité énergétique, énergies renouvelable)

- Selon le MIT, il existe un **important potentiel de substitution** à court terme aux États-Unis et au Canada, pour **le remplacement des centrales thermiques au charbon** par des centrale au gaz naturel

Faible potentiel de rôle transitoire pour le gaz de schiste québécois

1. Les gaz de schiste de l'Utica serviraient d'abord à réduire les importations actuelles de gaz
2. Il apparaît improbable que le gaz de schiste du Québec contribue à une stratégie nord-américaine de transition du charbon vers le gaz naturel dans la production d'électricité
3. Au Québec, le potentiel de remplacer le charbon et le pétrole par le gaz semble faible
4. Le gaz pourrait ralentir l'adoption d'autres énergies plus propres

- Équiterre estime que le **gaz de schiste de la formation d'Utica servira d'abord** et avant tout **à remplacer** une partie plus ou moins importante des **importations actuelles** de gaz naturel, ce qui est **confirmé par** les déclarations de **l'industrie**.

- Il nous **apparaît donc improbable** que le gaz de schiste du Québec **contribue à une stratégie nord-américaine de transition** du charbon vers le gaz naturel dans la production d'électricité.

- De plus, le **gaz naturel de l'Ouest** ainsi rendu disponible pourrait être utilisé pour soutenir la croissance de la production des **sables bitumineux**.

- À première vue, **le potentiel est faible – au Québec même - de substituer le charbon et le pétrole** (mazout) par le gaz naturel, autant dans la production d'électricité que dans les transports et le secteur industriel.

- Équiterre note un **potentiel de substitution** dans le secteur de la chauffe résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle, où le mazout léger est encore utilisé

- **Mais le gaz pourrait ralentir** d'autres types d'énergies moins polluantes (géothermie, hydroélectricité, mesures de conservation et d'efficacité énergétique) qui peuvent être mises à contribution à court terme dans le domaine de la chauffe.

Une nouvelle filière qui alourdira le bilan de GES du Québec

1. Le Québec souhaite avoir réduit de 20% ses émissions en 2020
2. L'augmentation des émissions alourdira les efforts requis dans les autres secteurs économiques
3. Les études permettent d'estimer les émissions de GES de l'exploitation à:
 1. 5,7 Mt en 2020, peut-être davantage
 2. 35% de l'objectif du Québec (16,2 Mt)
 3. 50% des actions à accomplir au Québec (11,4 Mt)

- Le Québec s'es fixé **l'objectif de réduire de 20% ses émissions** en 2020 par rapport à 1990

- Les émissions supplémentaires d'une nouvelle industrie des gaz de schiste **alourdira les efforts requis dans les autres secteurs économiques** (transports, pâtes et papier, aluminium)

- **En considérant** une étude américaine sur les schistes de Marcellus, l'intention du gouvernement **d'attendre 2014 avant de permettre l'exploitation** et le **nombre de forage** et de mise en service du **scénario de base** de la firme SECOR, il est possible d'estimer, en demeurant conservateur, que les émissions de GES de l'industrie en **2020 seraient de 5,7 mégatonnes.**

- Ceci représentent entre **35 % de l'objectif de 16,2 Mt** que s'est fixé le Québec pour 2020 et **50 % de la portion (11,4 Mt)** que le gouvernement souhaite réduire dans la province.

- S'il tient à **respecter ses engagements**, le gouvernement du Québec devra **compenser ces émissions supplémentaires par des compressions ailleurs** dans l'économie québécoise ou en **forçant l'industrie québécoise des gaz de schiste à compenser ses émissions** de GES. (à dire ?)

Proposer la précaution

1. Trop de questions, sur des enjeux centraux, ne seront pas éclaircies d'ici le 4 février
2. La vigilance et la prudence indiquent qu'une pause de l'exploration et l'exploitation est requise
3. Une telle pause a déjà été supportée par le BAPE dans le passé
4. Elle suivrait même l'action de certains promoteurs

- Le mandat donné par le Ministre au BAPE consiste à « proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste(s) de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec les populations concernés, l'environnement et les autres secteurs d'activités sur le territoire ».

- Or, le rapport final devant être déposé par le BAPE auprès du Ministre le 4 février 2011.

- Il apparaît évident que des questions ne pourront être éclaircis d'ici là. Par exemple: la cartographie des nappes phréatiques touchées et le bilan des émissions de gaz à effet de serre de cette industrie, des éléments centraux des enjeux qui ont des impacts potentiels importants sur les populations concernées et sur l'environnement.

- Les consultations menées à ce jour par le BAPE conduisent à une seule et même conclusion : l'état actuel des connaissances - ou le manque de connaissance - ne permet pas au BAPE de fournir des réponses précises aux questions soulevées par le ministre dans son mandat.

- La vigilance dont le bureau doit faire preuve invite ici à la prudence, laquelle doit se traduire par l'adoption d'un cadre législatif visant à suspendre l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

- La proposition d'un cadre législatif sous forme de moratoire n'irait pas à l'encontre des recommandations que peut proposer et qu'a déjà proposé le BAPE par le passé.

-Rappelons qu'en 2003 dans le cadre de la consultation publique sur le

Conclusion

1. L'apparition de cette industrie pourrait affecter grandement certaines productions agricoles locales et la lutte aux changements climatiques
2. Les conditions pour réduire au maximum ces risques ne sont pas réunies
3. L'exploitation des gaz de schiste n'est pas compatible avec la vision québécoise d'être une puissance énergétique propre
4. Équiterre propose que le BAPE:
 - A. demande un allongement de son mandat pour étudier correctement les impacts de cette filière
 - B. Propose, à cette fin, au gouvernement un arrêt temporaire de toutes activités d'exploration et d'exploitation

- L'apparition d'une industrie des gaz de schiste au Québec, en plus d'affecter la souveraineté alimentaire par la réaffectation de superficies de terres agricoles à des fins industrielles, nous apparaît comme une opération purement commerciale sans gain réel au plan de la lutte aux changements climatiques.

- Pour que cette position évolue, il faudrait que l'exploitation (1) s'intègre à une stratégie nord-américaine de remplacement de centrale au charbon par des centrales au gaz et (2) qu'elle substitue temporairement des carburants plus polluants dans la province, sans compromettre l'adoption d'énergie plus sobre en carbone, (3) être accompagné de mesures incitatives, des réglementations strictes et un prix ou une taxe aux émissions de carbone. Ces conditions ne sont pas réunies actuellement au Québec.

- Équiterre est d'avis que l'exploitation des gaz de schiste n'est pas compatible avec la vision du gouvernement de faire du Québec une puissance énergétique propre qui réussit à allier développement économique et environnement.

- Équiterre est d'avis que cette vision porteuse et unique doit être renforcée sur la scène Nord-Américaine et internationale.

- Équiterre souhaite que le BAPE demande au gouvernement un prolongement du délai imparti en vue d'obtenir une analyse complète des impacts de cette nouvelle filière.

- Équiterre demande également au BAPE qu'il propose au gouvernement un arrêt de toutes nouvelles activités d'exploration, ainsi que sur tout projet d'exploitation du gaz de schiste.